



IZON

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 13 AVRIL 2022

Effectif du Conseil	29	Date de convocation	6 AVRIL 2022
Conseillers en exercice	29	Date de la séance	13 AVRIL 2022
Conseillers présents	27	Heure de la séance	19H30
Nombre de votants	29	Lieu de la séance	Salle du Conseil Municipal
Quorum	15	Président de séance	Laurent de LAUNAY
Procurations	2	Secrétaire de séance	Clement MEZERGUE – Conseiller

MEMBRES DU CONSEIL	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	POUVOIR A
DE LAUNAY Laurent	X			
NABET-GIRARD Brigitte, Adjointe	X			
DUBREUIL Thierry, Adjoint	X			
FLOIRAT-RATTE Delphine, Adjointe	X			
BOUEY Gilles, Adjoint	X			
COMBIER Audrey, Adjointe	X			
MASSY Joel, Adjoint	X			
GLIZE Caroline, Adjointe	X			
FLAHAUT Serge, adjoint				
CARO Chantal, CM	X			
GIRARD Philippe, CM	X			
SARRAZIN Anne-Marie, CM	X			
PRUVOST Gilles, CM		X		M. EMERIAU
BEAUCHENE Natacha CM	X			
DIRHEIMER Thierry, CM	X			
CLAVIER Yannick CM	X			
EMERIAU Régis, CM	X			
LARGOUEY Karyn, CM		X		M. MASSY
GANNE Arnaud, CM	X			
BRARD Philippe, CM	X			
GUIRIEC Marilyn, CM	X			
VIDORRETA Virginie, CM	X			
MEZERGUE Clément, CM	X			
VEYSSIERE André, CM	X			
FONTAINE Aline, CM	X			
CARRERE Sophie, CM	X			
MALVILLE Frédéric, CM	X			
BOISSEAU Marc, CM	X			
FAGEOLLE PIQUER Ludivine-Grâce CM	X			

03 80

MAIRIE D'IZON

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2022

M. DE LAUNAY : Bonsoir, chers collègues. Je déclare la séance ouverte.

Je procède d'abord à l'appel :

M. Laurent DE LAUNAY, M. Thierry DUBREUIL,
Mme Brigitte NABET-GIRARD, M. Gilles BOUEY, Mme Audrey COMBIER, M. Joël MASSY,
Mme Delphine FLOIRAT-RATTE, M. Gilles PRUVOST a donné pouvoir à M. Régis EMERIAU, Mme Chantal CARO,
M. Philippe GIRARD, Mme Anne-Marie SARRAZIN, Mme Natacha BEAUCHENE,
M. Thierry DIRHEIMER, M. Yannick CLAVIER, M. Régis EMERIAU, Mme Karyn LARGOUET a
donné pouvoir à M. Joël MASSY, M. Arnaud GANNE, M. Philippe BRARD,
Mme Marilyn GUIRIEC, Mme Caroline GLIZE, Mme Virginie VIDORRETA,
M. Clément MEZERGUE, M. André VEYSSIERE, Mme Aline FONTAINE, Mme Sophie CARRERE,
M. Frédéric MALVILLE, M. Marc BOISSEAU, Mme Ludivine-Grâce FAGEOLLE-PIQUIER.

Je désigne M. Clément MEZERGUE comme Secrétaire de séance.

Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 17 mars 2022

M. DE LAUNAY : Je démarre donc cette séance. Pas d'observations au sujet du PV, M. MALVILLE ? Non. On démarre donc la séance. Bonsoir à tous.

Le procès-verbal du 17 mars 2022 est adopté.

1. Adoption du compte de gestion 2021

M. DE LAUNAY : L'adoption du compte de gestion 2021 qui confirme par le comptable public que notre compte de gestion est le reflet exact de notre compte administratif 2021. Pour faire rapide, vous pouvez observer sur le compte de gestion que les recettes des 2 sections pour l'année 2021 s'élèvent 7 448 348,48 euros, que les dépenses des 2 sections s'élèvent à 7 077 831,86 euros, ce qui représente un excédent cumulé des 2 sections sur l'année 2021 de 270 516,62 euros, soit le résultat de l'exercice 2021. Et si vous regardez l'état 2 indice 2, vous constatez le même chiffre, résultat de l'exercice 2021, 270 516,62 euros. Ce qui au total nous fait un excédent global de 1 892 197,64 euros. Y a-t-il des observations ? Je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Très bien, je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2. Adoption du compte administratif 2021

M. DE LAUNAY : Je vais me retirer et laisser la parole à Frédéric MALVILLE. M. MALVILLE, vous avez la parole.

M. MALVILLE : Pour le compte administratif, vous avez tous reçu les 50 pages du document du compte administratif. C'est la photo en fin d'année de tout ce qui s'est passé l'année dernière dans la commune sur le plan financier et qui reflète les investissements et le fonctionnement de la commune. Ce que l'on peut remarquer, c'est que les mandats émis se montent en section de fonctionnement à 4 908 493,26 euros. Ces mandats constatent que la

gestion financière est fortement impactée par le contexte sanitaire. On peut espérer que le prochain budget sera beaucoup moins impacté, au moins pour les 6 derniers mois de l'année au niveau de l'école puisque c'est surtout impacté au niveau de l'école. On est impacté parce qu'il y a eu le choix de renforcer un protocole sanitaire dans les écoles, mais aussi de garantir autant que possible la continuité pédagogique qui a fait du bien à tous les élèves et qui a porté ses fruits, enfin nous l'espérons et on le verra en fin d'année. Sur la partie ressources financières, elles augmentent de 5,77 % par rapport à l'année 2020, mais cela reste toujours inférieur à 2019 et à 2018. 2018 qui peut être une année de référence. Ces ressources financières viennent de plusieurs points, les impôts d'une part, ce sont les taxes d'aménagement, ce sont les recettes à l'école, les ventes de tickets de cantine. Sur les titres émis sur la section de fonctionnement, on est à 5 080 381,76 euros. Le résultat de clôture en section de fonctionnement est de 171 888,50 euros.

Le report de l'exercice 2020, je ne sais pas si vous vous souvenez, on avait sorti 200 000 euros, ce qui nous fait un résultat comptable cumulé de 371 888,50 euros. Sur la section d'investissement, nous avons 2 269 338,60 euros en mandats émis, 2 367 966,72 euros en titres émis, le résultat de clôture est de 98 628,12 euros, le report de l'exercice est 1 419 671,02 euros et nous avons un résultat comptable cumulé de 1 518 299,14 euros. Ce résultat permettra d'engager les travaux, des investissements pour l'année 2022. Il nous reste à réaliser 277 685,00 euros d'investissements. On va dire qu'il y a 71 % à peu près d'investissements qui ont été réalisés sur la commune en 2021 rapport à ce qui était prévu en 2021, ce qui est plutôt bien. Il reste à réaliser la médiathèque essentiellement. Avez-vous des questions ? Si vous n'en avez pas, c'est très bien. Parlons maintenant plutôt du présent. Je vais demander à Mme la première adjointe de le mettre au vote, s'il vous plait.

Mme NABET-GIRARD : Mes chers collègues, il est temps maintenant de mettre au vote le compte administratif. Qui est contre ? Qui s'abstient ? On considère que le compte administratif est approuvé à l'unanimité. Merci beaucoup. Et nous allons chercher M. le Maire.

La délibération est adoptée à la majorité.

3. Affectation du résultat de l'année 2021

M. DE LAUNAY : Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat de l'exercice de l'année 2021 comme suit :

S'agissant de la section de fonctionnement, nous avons dégagé un excédent de 171 888,50 euros, sachant qu'il y avait déjà un résultat reporté de l'exercice antérieur de 200 000 euros, ce qui fait au total, 371 888,50 euros.

S'agissant de la section d'investissement, nous avons dégagé un excédent de 98 628,12 euros et il existait déjà un exercice reporté de l'exercice antérieur de 1 419 671,02 euros, ce qui fait un résultat comptable cumulé excédentaire de 1 518 299,14 euros, que l'on va cramer cette année dans la médiathèque. Pour le dire simplement, on ne le retrouvera pas l'année prochaine, si peut-être parce qu'on va emprunter, on va profiter des taux et faire des investissements structurants, on l'expliquera aux Izonnais.

S'agissant de la section de fonctionnement, le résultat excédentaire est de 371 888,50 euros que l'on propose de dégager comme suit :

100 000 euros que l'on bascule sur la section de fonctionnement et 271 888,50 euros que l'on se propose d'affecter en recettes d'investissement. Y a-t-il des observations sur cette affectation du résultat de l'année 2021 ? M. MALVILLE, tout est OK, c'est parfait, je le passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Très bien, je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4. Fiscalité locale directe : vote des taux de l'année 2022

M. DE LAUNAY : Conformément à nos engagements, on propose de maintenir les taux en 2022 au même niveau que ceux de 2021, autrement dit il n'y aura pas d'augmentation de la pression fiscale. Le taux 2022 proposé de 39,58 % est strictement le même qu'en 2021, s'agissant de la foncière propriétés bâties. S'agissant de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, 48,52 %, on maintient les taux de 2021. Le produit fiscal attendu s'élève à 1 889 020 euros. Y a-t-il des voix contre cette stabilité fiscale ? Vous avez vu que dans certaines communes de Gironde, on avait considérablement augmenté la pression fiscale. Nous ne le faisons pas à Izon. Y a-t-il des voix contre ? Non. Personne n'est favorable à l'augmentation de la pression fiscale à Izon. Des abstentions ? Très bien. Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5. Autorisation de programme/Crédit de paiement (APCP) Ville sportive

M. DE LAUNAY : On en reparlera de nouveau tout à l'heure. On nourrit le souhait de développer à Izon certains équipements sportifs, de doter Izon de nouveaux équipements sportifs et on souhaite à cette fin s'emparer d'une opportunité. Je m'étais déjà expliqué à l'occasion du dernier Conseil Municipal consistant à solliciter l'Etat et notamment le plan 5000 équipements sportifs, dit plan Macron dans la perspective des JO 2024. On espère qu'Izon pourra être parmi la short list des communes retenues. J'imagine évidemment que la bagarre sera ardue, mais néanmoins on s'y prépare et pour se préparer à une telle opération, nous devons créer une nouvelle APCP intitulée ville sportive sur 3 ans. On démarre petit sur 2022 avec 184 000 euros prévus. Gilles BOUEY va en parler tout à l'heure pour vous dire un petit peu ce qu'on envisage de faire en 2022. Et si tout se passe bien, on croise les doigts et on n'a aucune espèce de garantie, on démarrerait en 2023 en prévoyant un budget de 1 044 millions d'euros et on terminerait en 2024, année des JO de Paris, avec un investissement de 342 200 euros. Voilà grosso modo à grands traits l'APCP que l'on propose. Évidemment elle aura vocation à évoluer, c'est un estimatif très large à grosses mailles, c'est juste histoire d'être prêts, d'être dans les starting-blocks pour pouvoir solliciter ces subventions de l'État et évidemment, je le répète, il y a une grosse incertitude. Je ne veux pas que les gens croient que l'on vend du rêve. On aura bien conscience que ce sera très compliqué d'être parmi les communes retenues par l'Etat, mais on va se battre et faire en sorte qu'Izon soit retenu. Y a-t-il des observations du côté de l'opposition ? Tout est OK, très bien, je la passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6. Subventions aux associations 2022

M. DE LAUNAY : L'autre point très attendu est les subventions que l'on propose de verser aux associations en 2022. M. BOUEY, vous avez la parole.

M. BOUEY : Merci M. Le Maire. Je ne vais peut-être pas détailler toutes les subventions aux associations. Nous avons déjà répondu à toutes les demandes. Il n'y a pas de grosse modification en termes d'associations qui étaient existantes. Nous avons simplement le basket qui passe de 2500 à 4000 euros de subventions, avec pour explication la restructuration du club. Ils vont prendre un emploi au niveau communication certainement et ils bataillent aussi pour mieux encadrer au niveau du directeur technique du club. On les accompagne donc pour cela. Autre chose : Courir à Izon, qui l'année dernière, M. ROUX avait gracieusement rien demandé alors que cette année il demande 500 euros. Et c'est tout à fait logique puisqu'ils ont

déjà réussi à créer quelque chose de très sympathique le week-end dernier avec ******(0.13.46). Pour y avoir été, cela a beaucoup plus. Bravo donc à M. ROUX et à son association. Autre modification : le bouchon izonnais qui avait 750 euros l'année dernière de subventions et qui passe à 1000 euros. La raison c'est simplement que dans l'équipe de M. FRIER, cela se passe super bien, ils sont très à l'écoute de la Mairie, ils encadrent bien nos gamins. Ils nous aident beaucoup, ils nous ont donné quelques cartes à remettre avec le CCAS, ils ont accompagné les familles ukrainiennes, ils ont fait des dons. Ils participent aussi à la fête locale. On récompense donc, c'est tout à fait logique. L'association les échos ludiques, ils passent de 200 euros l'année dernière à 1200 euros cette, elle se développe et qui a pour but avec les 1200 euros de subvention de financer le recyclage des masques, c'est donc quelque chose de très bien.

Je crois que cela coûte 2500 euros et on les aide donc dans cette entreprise-là. D'autres modifications : Oxygène 2000 qui passe de 400 euros à 500 euros, c'est simplement parce que cette association participe chaque année aux marches du CCAS, aux marches pour le cancer du sein. Et elle nous accompagne également à chaque fois qu'il y a une nécessité. Le président a changé, c'est la vie d'une association et le président d'aujourd'hui est très à l'écoute de nos demandes. Ensuite c'est l'association de chasse Fusil St Hubert, qui est passée de 750 euros à 1000 euros parce qu'ils nous ont accompagnés avec le CCAS sur le vide-grenier. C'est un vide-grenier qui a super bien marché. On sait très bien également qu'ils sont à l'étroit dans leurs locaux. Ils ont aussi acheté une chambre froide pour pouvoir stocker tout leur gibier et éviter quelques insalubrités. Ensuite il y a des nouvelles associations que l'on va accompagner comme JOC'S HEROES existante sur Izon depuis déjà 4-5 ans. Ils ont demandé 500 euros, on les accompagne avec cette somme, JOC'S HEROES c'est 4 ou 5 bonhommes qui se déguisent, ils vont dans les hôpitaux pour rendre un peu le sourire à nos loustics. Une autre association : Izon fait du bruit. C'est l'association qui va nous accompagner et nous aider dans la fête de la musique les 17 et 18 juin. On va les aider bien sûr. On encourage tous les Izonnais à venir faire la fête avec nous. Cela va se passer sur 2 jours avec des concerts, avec des tatous, des voitures, des motos. On soutient aussi l'association le comité de jumelage pour une somme de 4700 euros.

Il a été créé depuis l'année dernière, cela se met en route, il va y avoir des échanges, d'ailleurs du 29 avril au 2 mai, nos amis allemands viennent. Et l'association l'atelier partagé de Guy FERRER qui est installé à Borgés qui doit ouvrir début mai. On les subventionne à hauteur de 500 euros, ils recyclent tout ce qui est bois, travailler avec des jardins partagés, faire des compostières, prendre 2 ou 3 drôles d'Izon, leur monter un projet sur 15 jours – 3 semaines, et ensuite passer à 2 ou 3 autres personnes pour que cela ne soit pas non plus l'anarchie dans le local qui vient juste d'être refait. Il y a matière à travailler. On passe d'un montant total de subventions en 2021 de 45 000 euros à 56 000 euros pour 2022. Je viens d'expliquer les raisons pour lesquels le montant total a augmenté après négociations entre nous. Aujourd'hui la totalité de la somme, c'est 53 250 euros, le delta en non affecté, c'est le comité des fêtes qui s'est créé il y a un peu plus de 15 jours. Ils ont fait leur assemblée générale mardi dernier. Le PV de l'AG m'a été fourni par le comité hier, je l'ai donné à Alexis TIGNERES qui l'a transféré à la sous-préfecture. On attend maintenant le récépissé pour une vraie création. Une fois qu'on l'aura, on pourra leur donner cette subvention et c'est la raison pour laquelle on ne pouvait pas l'intégrer dans toutes les associations affectées. J'espère que je n'ai pas été trop long, ni trop bafouillé. J'attends vos questions.

M. DE LAUNAY : Des observations peut-être du côté d'Au cœur d'Izon, Mme FONTAINE ? Pas d'observations cette année, très bien, je vous remercie.

M. EMERIAU : Bonsoir, juste pour information. Il a été vu le président de la Pêche, intervenir et pêcher sur un étang privé qui appartient à mon entreprise. Je souhaite à ce qu'il n'intervienne plus à pêcher sur cet étang privé de mon entreprise. Merci.

M. BOUEY : L'étang privé, sauf erreur de ma part, ce n'est pas l'étang privé de votre entreprise, c'est l'étang privé de la commune que l'on loue à votre entreprise. C'est un premier point. Deuxièmement je vous saurai gré d'avoir l'élégance la prochaine fois de m'en parler préalablement avant de prendre la parole de cette manière en Conseil Municipal. Et enfin troisièmement le président que vous visez a tout mon soutien personnel et je ne manquerai pas d'en discuter avec lui, mais j'aurais apprécié qu'on en discute préalablement. Merci. Quatrièmement, pour connaître un peu les lieux, j'habite pas très loin depuis longtemps, c'est un étang qui est loué aujourd'hui à KBM, mais qui est aussi fédéral. Si on a une carte fédérale, on peut aller pêcher dessus sans problèmes. Et le sachant honnête, je ne pense pas qu'il n'ait pas cette carte-là pour pouvoir aller pêcher.

M. DE LAUNAY : Je vous en prie, M. MALVILLE.

M. MALVILLE : Juste une nouveauté dans les subventions. Le partage de la subvention du rugby, une partie qui va à l'URC XV et une autre partie à U.S. IZON RUGBY.

M. BOUEY : Effectivement, la somme reste la même, mais c'est dispatché après en avoir discuté avec André de l'URC XV et avec l'U.S.I. Ils préféreraient faire comme cela et tout naturellement on les a accompagnés.

M. DE LAUNAY : Très bien, je vous remercie, je passe les subventions au vote s'il n'y a plus de remarques. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Très bien, je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

7. Demande de subvention n° 2 auprès du SDEEG – Programme 2022 éclairage public

M. DE LAUNAY : Je laisse la parole à M. FLAHAUT, Serge, je t'en prie.

M. FLAHAUT : Bonsoir. Le SDEEG, Syndicat Département Énergie et Environnement de la Gironde, considérant que la collectivité pourrait bénéficier de l'aide financière du SDEEG dans le cadre du programme 2022 de travaux d'éclairage public à hauteur de 60 000 euros H.T. par an, considérant qu'il est prévu de réaliser les travaux suivants pour l'éclairage public d'un montant de 5 985,67 € H.T. (hors maîtrise d'œuvre), il a été décidé d'installer un foyer d'éclairage public rue de la Grave et de rajouter 2 lampadaires. Ceci a été une demande suite à la visite de quartier que nous avons faite il y a quelque temps au comité de quartier de la Grave car il y avait un trou dans la raquette. C'est là où il y a actuellement les nouvelles maisons. Quand cela sera fait, toute la rue de la Grave sera éclairée, pour un montant de 2 685,67 euros.

Les autres travaux seront par rapport au terrain de rugby. On avait fait une estimation, changer les mâts coûtait plus de 100 000 euros. On va donc lancer une étude pour savoir si les mats sont capables de supporter l'éclairage LED. Je rappelle que le souci de l'éclairage LED est que l'éclairage électrique se trouve tout en haut des mâts qui font, je crois, 18 mètres. Ce serait pour un montant 3 300,00 euros. Si les mats l'acceptent, on pourra prévoir de modifier les projecteurs.

Considérant l'avis favorable de la Commission Ressources du 5 avril 2022, Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter à nouveau l'aide financière au S.D.E.E.G (20 % du montant HT hors frais de gestion) au titre du programme d'éclairage public 2022 suivant le plan de financement ci-dessous :

- montant des travaux H.T. 5 985,67 euros

- montant subvention S.D.E.E.G. 1 197,13 euros (20 % du montant H.T. hors maîtrise d'oeuvre)
- Maîtrise d'oeuvre 7 % du HT 419,00 euros
- Autofinancement Travaux HT de 5 207,54 euros.

Je demande tout simplement l'avis du Conseil Municipal en sachant que cela a été présenté au comité de ressources et cela a été accepté à l'unanimité. Je suis prêt à répondre aux éventuelles questions.

Un élu *(0.25.38) : L'audit est-il fait par le S.D.E.E.G. ou un organisme privé ?

M. FLEHAUT : Ce sera fait par un organisme privé indépendant pour savoir si les mats seront capables de supporter le poids des LED tout en haut.

M. DE LAUNAY : Je passe la délibération au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Très bien, je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

8. Demande de fonds de concours auprès de la CALI pour le financement de l'espace culturel

M. DE LAUNAY : On l'a déjà présenté aux élus, on le présentera au public très bientôt. Je vous rappelle qu'on porte un projet de médiathèque sur Izon, que c'est un investissement considérable. On avait formulé une demande de fonds de concours auprès de la CALI à hauteur de 175 000 euros en pensant il y a quelques mois qu'on ne pourrait pas obtenir davantage que 175 000 euros. Après discussion bienveillante avec nos élus de la CALI et tout particulièrement avec Philippe BUISSON, la CALI est d'accord pour aller au-delà des 175 000 euros et se propose de nous attribuer un fonds de concours de la CALI à hauteur de 393 000 euros, ce qui représente à peu près 15 % du coût de la construction de la médiathèque. Je rappelle que les travaux de construction sont estimés à 2,6 millions d'euros, dont 2 millions de subventions avec grâce au fonds de concours de la CALI, ce qui représente un reste à charge pour la commune que je trouve à titre personnel assez raisonnable de 570 000 euros pour la construction du bâtiment, soit 21 % du coût du bâtiment. Il y a après tous les travaux d'aménagement extérieurs à faire, les travaux de verdure, l'équipement intérieur, le fonds documentaire, on en parlera tout à l'heure, cela représente en plus 700 000 euros à mettre en autofinancement.

Mais on avait bien besoin de ce fonds de concours de la CALI. Je remercie encore la CALI, en particulier Philippe BUISSON, de ce geste qui témoigne soit dit en passant d'une ambition culturelle du côté de la CALI assez remarquable puisqu'à Boma, le territoire de la CALI va voir émerger une nouvelle médiathèque de tout premier plan et j'espère que cette médiathèque saura nourrir à la fois le territoire izonnais et le territoire de la CALI d'une manière plus générale. On l'aura l'occasion de présenter au public comment est-ce qu'on conçoit la vie, l'utilisation de cette médiathèque. Y a-t-il des questions au sujet de cette demande de fonds de concours ? On se contente d'actualité notre demande de fonds de concours à hauteur de 393 000 euros. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Très bien. Je vous remercie. Et encore une fois merci à nos collègues de la CALI de nous accompagner dans ce projet. Mme CARRERE, je vous en prie, allez-y un petit peu de retard.

Mme CARRERE : Excusez-moi. J'étais en train de regarder les chiffres qui ont changé dans le tableau par rapport au premier que l'on avait étudié en commission. Et je voulais avoir quelques explications sur la participation du Conseil Départemental et la subvention accordée

puisqu'auparavant on avait en commission 748 253 euros et là je vois 680 603 euros, soit une participation à hauteur de 25,9 % au lieu de 28,5 %. Je voudrais en connaître la raison. Ensuite sur la ligne en-dessous il y a un autofinancement à 1,31 million d'euros et à la dernière ligne il y a un autofinancement et fonds de concours à 638 000 euros. Est-ce que vous pouvez nous éclairer, s'il vous plaît ?

M. DE LAUNAY : Je pense qu'il y a une erreur, je n'ai pas du tout le même document que vous. À titre personnel, j'ai le document qui a été présenté, je pense qu'il y a une coquille, je ne sais pas laquelle. En tous cas je n'ai pas l'explication que vous demandez. J'ai juste une explication au sujet des subventions du département. Le département nous a fait savoir il y a quelques semaines qu'il ne pourrait pas nous accompagner en 2022 sur l'aménagement intérieur de la médiathèque au sujet du mobilier et pourtant c'était dans les tuyaux. Le département a pris la décision l'été dernier de geler en quelque sorte certaines subventions pour toute l'année 2022 pour des questions parfaitement compréhensibles et quelles que soient les communes et quels que soient les projets, tout ce qui relève de cet ordre ne sera pas accompagné par le département juste pour la partie mobilier en 2022. Évidemment le département maintient intact tout le reste de sa participation à hauteur de 680 000 euros, on peut donc quand même dire merci au département. Et par ailleurs la porte n'est pas définitivement fermée, c'est-à-dire que dans le cadre du Conseil Départemental, un budget supplémentaire est voté en général au mois de septembre et peut-être que l'on parviendra in fine en fin d'année à obtenir un geste du département juste pour l'accompagnement sur l'équipement mobilier. Voilà l'explication s'agissant du département. Si vous souhaitez des explications plus fines parce que je ne suis pas capable de vous les livrer ce soir, encore une fois j'ai le document que l'on a présenté en commission et d'ailleurs j'ai du mal à comprendre comment le document que l'on a présenté en commission puisse ne pas être raccord avec le document qui vous est présenté ce soir. Mais c'est vous qui me l'apprenez. Je pense sincèrement qu'il s'agit d'une coquille quelque part, il n'y a pas de loup.

Mme CARRERE : Je m'en doutais, mais c'était quand même pour avoir cette explication de cette baisse de subventions du Conseil Départemental. Merci.

M. DE LAUNAY : Je vous en prie. Mme CARRERE, vous maintenez votre vote, on est d'accord en dépit de cette remarque. Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

9. Création d'un poste d'assistant(e) de conservation

M. DE LAUNAY : Je passe la parole à Brigitte NABET-GIRARD.

Mme NABET-GIRARD : Nous venons de parler de la médiathèque et du bâti. Nous allons faire vivre cette médiathèque et répondre à nos engagements, c'est-à-dire que nous allons entrer dans la phase de recrutement et c'est le cas actuellement puisqu'il nous faut recruter un agent sur un poste d'assistant territorial de conservation du patrimoine. Ce recrutement est en cours et prendra effet dans le courant du mois de mai parce qu'il y a énormément de travail avant l'ouverture d'une médiathèque, le choix des collections, l'installation. Cette médiathèque commence à vivre déjà et elle va vivre hors les murs en attendant de sortir complètement de terre.

M. DE LAUNAY : Y a-t-il des questions au sujet de cette création de poste ? Pas de questions. Mme CARRERE ? Très bien. Je passe donc cette délibération au vote. Qui est contre cette création de poste d'assistant de conservation ? Qui s'abstient ? Très bien, je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

10. Adoption du budget primitif 2022

M. DE LAUNAY : Autre sujet à l'ordre du jour, sujet majeur, principal, l'adoption du budget primitif pour l'année 2022. Je vous ai exposé grosso modo les grandes lignes de ce budget qui donnera lieu peut-être, je l'espère en tous cas, à débat. Évidemment le vote d'un budget primitif est un moment très important dans la vie d'une collectivité, c'est peut-être même le moment classiquement le plus important de l'année, puisque c'est dans budget que sont prévues et autorisées à la fois les recettes et les dépenses qui se feront en principe tout au long de l'année 2022. Je rappelle quand même à titre liminaire que le contexte est assez contraignant, un contexte de crise sanitaire, un contexte de crise géopolitique, un contexte de crise politique peut-être bientôt. Je ne le souhaite pas en tous cas. Ce contexte nous oblige à nous adapter en continu et je préfère le dire maintenant aux Izonnais, compte tenu des incertitudes autour de ce contexte et notamment autour du contexte sanitaire, il ne faut pas exclure que l'on soit conduit en fin d'année à la rentrée à le modifier comme on a pu le faire par le passé.

Typiquement si l'épidémie de Covid refflambe, évidemment personne ne le souhaite, mais je disais déjà cela l'année dernière à la même époque. Il va falloir que l'on s'adapte principalement pour faire face au protocole sanitaire si le protocole sanitaire devait être mis en place au niveau des écoles. Je le dis d'entrée, il faudra peut-être que l'on s'adapte. Je ne souhaite pas bien évidemment et je ferme la parenthèse. Ce budget 2022 classiquement a été construit d'abord pour répondre aux besoins de la population et j'insiste sur le fait que l'on mène une politique municipale pour répondre aux besoins de la population, des besoins quotidiens, pas que des besoins quotidiens, mais en tous cas on fait tout ce que l'on peut pour répondre aux besoins de la population avec conviction, en offrant à la population des services et des structures publiques de qualité. J'ai pu lire il y a quelque temps que l'on ne faisait rien pour améliorer le quotidien des Izonnais. Je trouve les propos non pas insultants, mais totalement disproportionnés. On fait assurément tout ce que l'on peut pour améliorer le quotidien des Izonnais. On a construit un budget également pour mettre en œuvre des projets structurants, pour préparer des budgets structurants, ce qui demande évidemment du temps, ce qui peut ne pas satisfaire les adeptes du tout tout de suite ; mais on s'y attèle là encore avec conviction, avec sérieux et ce budget 2022 et celui qui suivra en 2023, je l'espère en tous cas, témoigneront de cette volonté très forte de mettre en œuvre des projets structurants qui s'inscrivent sur le long terme.

J'insiste beaucoup sur cette inscription dans le long terme. Ce budget, dans un contexte très contraint, a été construit de manière volontariste, mais tout en étant volontariste, tout en faisant montre de beaucoup de volonté politique, ce budget a néanmoins été construit avec réalisme. Et la difficulté bien évidemment, c'est de parvenir à conjuguer volontarisme, ambition municipale et réalisme parce qu'évidemment je n'ai pas encore trouvé de recette pour faire pousser de l'argent. Ce budget se présente sur ces grandes structures en section de fonctionnement à hauteur de 5 270 574 euros et en section d'investissement à 5 363 038 euros, ce qui, vous vous en doutez, constitue un record dans l'histoire d'Izon. Je ne pense pas que l'on soit prêt de nouveau à présenter un budget avec plus de 5 millions d'investissements, c'est exceptionnel dans l'histoire d'Izon. Ce sera évidemment appelé à se répéter, mais peut-être pas l'année prochaine, encore que, on ne sait jamais. Je vais vous présenter très classiquement d'abord des éléments qui relèvent de la section de fonctionnement, avant d'aborder dans un second temps tout ce qui relève de la section d'investissement. Du côté de la section de fonctionnement, je présenterai en premier lieu les dépenses de fonctionnement, en tous cas les grandes masses, on pourra discuter du détail

après si vous le souhaitez. Puis j'aborderai la question des recettes de fonctionnement. Du côté des dépenses de fonctionnement, d'abord les charges à caractère général, le fameux chapitre 11 qui représente quand même 27 % du budget total de fonctionnement, ce n'est pas rien et qui correspond aux dépenses obligatoires et courantes de la collectivité. On compte dans ce chapitre 11 des dépenses obligatoires liées notamment aux fluides qui subissent et moi comme des collègues, on n'est pas à l'aise face à cette flambée du coût de l'énergie. On table sur une augmentation de 8 %, peut-être que ce sera 15 %, il y en a qui annoncent 15 % d'ores et déjà. Il est bien évident qu'il va falloir que l'on s'adapte là encore et il est non moins évident qu'il va falloir sensibiliser les usagers et je songe aux associations en particulier, Gilles, sur les économies d'énergie auxquelles on doit parvenir puisque si on continue comme cela, on ira à l'inverse de ce que l'on a promis, je vous rappelle que l'on s'est engagé sur un plan de descente énergétique, c'est écrit noir sur blanc dans nos engagements et j'aimerais bien quel que soit le contexte que l'on fasse tout pour assurer cette descente des consommations énergétiques, évidemment dans la mesure du possible.

Et cela commence, on en discutait avec Frédéric MALVILLE en commission, par une sensibilisation, voire un suivi des consommations réelles bâtiment par bâtiment. Il va falloir en tous cas que l'on discute sérieusement avec les usagers et pas que les associations. Je pense aux groupes scolaires en particulier, sur lesquels il y a très certainement des sources d'économie à réaliser. On trouve également du côté du chapitre 11 les postes d'achat de fournitures, d'entretien, de petits équipements de voirie. Bien évidemment cela permet à nos agents de réaliser des travaux en régie, c'est indispensable. On a une petite inconnue sur les contrats de prestations de service par rapport à la restauration scolaire puisque notre prestataire n'annonce pas très clairement si on va avoir des hausses ou pas et si oui dans quelle proportion. Quand je vois ce qui se passe ailleurs, on annonce parfois ici ou là entre 15 et 18 % d'augmentation. Je ne vous cache pas que c'est un peu inquiétant. En tous cas l'inflation, la hausse des coûts de l'énergie et des matières premières fait que très probablement ce contrat de prestations de service donnera lieu à une augmentation. On a tablé sur 20 000 euros d'augmentation, mais je dis peut-être une bêtise ; ce qui représente à peu près 8 % d'augmentation. Une fois encore, peut-être qu'il faudra s'adapter en fonction de l'évolution du contexte.

Du côté des contrats de maintenance, il n'y a pas beaucoup de nouveautés. Du côté des réparations des bâtiments, des voiries, des réseaux, c'est du classique, l'enveloppe est assez classique. Du côté des assurances nécessaires, on a réalisé des économies puisqu'on a renégocié nos contrats. On réalise à peu près 10 000 euros d'économies. Je félicite ceux qui ont négocié ce contrat avec les assureurs. Du côté des frais d'actes et de contentieux, on reste sur la même enveloppe, une enveloppe à 15 000 euros même si de fait les contentieux restent trop nombreux. Je crains d'ailleurs qu'ils ne se multiplient pas pour des questions d'opportunités dues notamment à des problématiques d'urbanisme et des problématiques foncières. On a un budget fêtes et cérémonies qui augmente et j'assume bien volontiers que le budget fêtes et cérémonies augmente. Notre signature était ensemble, vivons Izon. C'était la signature du rêve izonnais. Cela passe heureusement par des ambiances festives, je suis plutôt très, très fier, heureux de voir que les gens apprécient ce climat festif. Il faut en profiter parce que ce n'est pas le cas toute l'année. J'aimerais en tous cas que les Izonnais festoient davantage. Je récuse en revanche le procès consistant à dire qu'on ne pense qu'à festoyer. Non, on souhaite que les gens fassent la fête, je l'assume bien volontiers, je suis heureux de voir les Izonnais festoyer et je suis heureux et fier à la fois à ce qu'ils puissent faire la fête, en revanche je travaille, nous sommes plusieurs à travailler, beaucoup travaillent à Izon, la plupart des Izonnais travaillent, travaillent dur et après le labeur, évidemment qu'il est bon de faire la fête.

On continue donc à mettre l'accent sur le budget fêtes et cérémonies, les Izonnais s'en apercevront, je l'espère, d'ailleurs dès vendredi soir puisqu'on démarre notre saison des

marchés nocturnes bien plutôt que l'année dernière, on doit avoir 2 mois d'avance par rapport à l'année dernière, on les fera après le marché nocturne du vendredi, tout cela a un coût pour la collectivité, mais il me semble que tout cela rencontre plutôt un succès certain. Et je serai très heureux en tous cas qu'Izon devienne une ville de fêtes et à cet égard, Gilles je te rejoins, je salue la naissance du comité des fêtes et je remercie tous ceux qui s'y sont engagés et tous ceux qui s'y engageront à l'avenir puisque le comité des fêtes a vocation à réunir beaucoup d'Izonnais. On assume sans difficulté l'augmentation du budget fêtes et cérémonies. Le budget communication est à la hausse. On est mauvais en communication, on nous l'a reproché à juste titre, en tous cas je suis mauvais en communication, ce n'est pas le cas de l'adjointe à la communication qui est évidemment brillante en communication. Et j'assume une mauvaise communication. Je ne suis pas un communicant, je le dis haut et fort, je préfère le labeur à la communication. Néanmoins, on va faire des efforts, on va s'améliorer, on va davantage communiquer, davantage publier des gazettes et puis surtout, et c'est un travail de longue haleine, Audrey COMBIER s'y attèle, on va restaurer le site internet, en tous cas refondre carrément le site internet qui en a bien besoin. Tout cela, c'est du temps et c'est de l'argent. Et j'espère que les Izonnais en 2022 s'apercevront très rapidement que l'on fait des efforts en matière de communication, en tous cas on essaie d'en faire.

Du côté des charges de personnel, c'est le fameux chapitre 12, je ne répèterai pas ce que j'ai dit la dernière fois, mais c'est vrai, le chapitre 12 qui représente quand même 51 % du budget total de fonctionnement. Et comme on le dit toujours, comme l'avait dit ma prédécesseur, comme l'a dit probablement son prédécesseur, le chapitre 12, l'objectif c'est de stabiliser autant que possible tout en maintenant une qualité de service public. La difficulté c'est stabiliser ces dépenses de personnel tout en renforçant la qualité du service public. On va essayer de les stabiliser, on va même peut-être les diminuer par rapport aux exercices antérieurs. Évidemment on est très largement tributaire du contexte sanitaire. Je le répète, l'année dernière, juste sur le chapitre 12, vu le contexte sanitaire, on a dû lâcher pas loin de 110 000 euros juste en dépenses RH pour faire face au contexte sanitaire au sein des écoles. Il est évident que si cela reflatte en septembre-octobre, personne ne le souhaite, il va falloir faire face pour assurer la continuité pédagogique. En attendant, on espère, on croise les doigts, stabiliser ces dépenses, voire les diminuer par rapport aux exercices antérieurs. J'en profite pour rendre un hommage aux agents, à nos fonctionnaires territoriaux, remarquables d'engagement qui tous les jours sont au service du public. Gilles parlait tout à l'heure des boucles d'Anglade que courir à Izon a organisé le week-end dernier.

Cela a été un succès et cela n'a pu être fait que parce que nos agents ont mouillé le maillot si je puis dire pendant des heures et des heures. Serge ne m'en a pas fait le reproche, mais Serge m'a fait bien savoir combien de dizaines d'heures nos agents avaient passé pour nettoyer le terrain, pour faire en sorte que cette course puisse avoir le lieu. Et quand je vois le résultat, quand j'entends Raymond ROUX ou d'autres venir me féliciter, venir nous remercier et remercier nos agents, je suis évidemment excessivement fier de nos agents et très fier de ce qu'ils ont fait. Je rends donc hommage à nos agents, je trouve qu'on ne le fait pas assez souvent. Il n'y aura pas, je le dis tout de suite, au titre du chapitre 12, en dehors des postes prévus pour la médiathèque, on s'est engagés en ce sens vis-à-vis de nos partenaires institutionnels, on a des subventions pour l'investissement dans la médiathèque à condition qu'on recrute des agents pour la médiathèque. En dehors des postes prévus pour la médiathèque, il n'y aura pas de création de postes en 2022. Évidemment je le regrette parce que j'aurais aimé recruter un travailleur social, cela fait 1 an ou 18 mois que l'on en parle. J'aurais aimé recruter un policier municipal supplémentaire, on s'y est engagés. Mais le contexte, je le répète, ne nous le permet pas. Je rappelle qu'en 2020, le Covid nous a coûté 220 000 euros, que l'exercice 2021 nous a coûté 125 000 euros, ce qui représente quelques emplois quand même sur un exercice.

Évidemment je sais que tout le monde ne partage pas ce point de vue, j'ai lu avec stupeur dans la gazette municipale que l'opposition nous reprochait de nous cacher derrière le petit doigt du Covid. Je trouve que cela fait cher le petit doigt. Et j'ose à peine imaginer ce que pourrait être le prix d'un gros doigt, si je puis dire. J'ajoute que nous n'avons évidemment aucune évolution, aucune certitude sur l'évolution de la situation sanitaire, je recroise les doigts. Et dans ce contexte, les Izonnais, je pense, comprendront que l'on choisisse la prudence s'agissant des charges de personnel. D'autant plus que nous avons reçu, d'une part une mauvaise nouvelle en provenance de la caisse d'allocations familiales, on aura l'occasion d'en parler après. Mais évidemment cela restera d'autant plus nos marges de manœuvre en matière de fonctionnement et d'autre part j'ajoute qu'on a l'intention de procéder à un emprunt. On compte emprunter entre 3 et 4 millions sur 25 ou 30 ans. Il est bien évident que pour pouvoir réaliser cet emprunt pour réaliser des investissements structurants ; il faut donc être en capacité de rembourser ses dettes et cela suppose par définition qu'on limite nos dépenses de fonctionnement. C'est aussi simple que cela. Pas de création de postes donc en 2022 en dehors de la médiathèque, ce sera déjà beaucoup, disons-le honnêtement, de la création des postes à la médiathèque, heureusement une fois encore accompagnée par nos partenaires, le Conseil Département en tête dans la création de ces postes, on sera accompagnés sur les 3 prochaines années, mais quand même faisons attention et on va chercher à stabiliser ces dépenses de personnel en 2022.

Autres dépenses de fonctionnement, le chapitre 65 sur les autres charges de gestion, qui représente 4 % du budget de fonctionnement de la commune et qui concerne principalement la dotation de subventions au CCAS, on maintient notre subvention de 12 000 euros au CCAS, on a doublé par rapport à la subvention de CCAS telle qu'elle était pratiquée avant que l'on arrive. Et puis les subventions aux associations, Gilles vient d'en parler, oui les subventions aux associations sont à la hausse, mais on les assume sans difficulté. Il y a quelques subventions exceptionnelles qui sont versées en 2022 qui expliquent principalement la hausse. Et ces subventions exceptionnelles de mon point de vue sont parfaitement conformes à l'intérêt général. On accompagne l'association Izon fait du bruit, parce qu'elle a un projet très sympa pour la fête de la musique. Cela nous permet de programmer en tous cas une fête de la musique assez singulière qui je l'espère sera très populaire. Et donc évidemment on ne fait pas d'omelette sans casser des œufs. Il faut les accompagner au moins pour un premier exercice.

Le chapitre 66 où sont inscrits les intérêts des emprunts, 57 476 euros, en baisse par rapport au réalisé 2021. Pourquoi ? Parce que la commune s'est désendettée et en même temps que l'on s'est désendetté, on a bien fait de renégocier ces emprunts, bravo pour l'économie réalisée.

Le chapitre 14 très important, puisque sont inscrits d'abord le fameux prélèvement, je ne dis plus pénalités, au titre de la loi SRU, en raison de notre carence en logements sociaux, ce prélèvement s'élèvera à 159 053 euros en 2022, petite hausse de 5000-6000 euros à peu près, cela aurait pu être bien pire. On attend la suite. Il figure également au chapitre 14 notre attribution de compensation négative vis-à-vis de la CALI à hauteur de 233 012 euros, on en a discuté, de mémoire, au dernier Conseil Municipal, cela a été accepté par tout le monde. Enfin j'ajoute que l'on s'est constitué une petite réserve au chapitre 22, une petite somme de 94 000 euros à peu près pour les dépenses imprévues qui nous permettront peut-être, en partie au moins, de faire face en cas de besoins, c'est la petite poire pour la soif. Mais il est possible une fois encore qu'en dépit de cette réserve on soit contraint en fin d'exercice de procéder à une décision modificative si jamais le contexte sanitaire devait se gâter. Voilà pour les dépenses de fonctionnement.

Du côté des recettes, on a l'excédent reporté de 100 000 euros qui est inscrit en recettes suite à l'affectation du résultat. On en a parlé tout à l'heure. Au chapitre 70 qui représente 14 %

des recettes de fonctionnement, on trouve les produits des services municipaux, les remboursements de frais de la CALI, les redevances d'occupation du domaine public, très faible montant, mais il y a quand même les produits des services municipaux, là encore, je le redis, tout dépend en partie du contexte sanitaire. En 2020 pour mémoire, on a pris une piqûre de 136 000 euros juste sur les produits de services municipaux en raison du Covid. Si les parents ne consomment pas les services, nous en attendant il faut qu'on paie les agents et on paie à blanc en quelque sorte.

Du côté du chapitre 73 qui représente 52 % des recettes de fonctionnement, cela correspond aux impôts et aux taxes, cela a légèrement augmenté par rapport au réalisé 2021 en raison de l'évolution des bases fiscales de 3,4 %. Ce n'est pas la commune. L'évolution des bases fiscales, c'est prévu par l'Etat, c'est l'application mécanique d'une loi qui a été votée de mémoire il y a 2 ans et ce n'est pas du tout du ressort du maire. Si vous voyez vos impôts légèrement augmenter, dites-vous bien que ce n'est pas la faute de DE LAUNAY, ni la faute du Conseil Municipal, vous savez que c'est la faute à qui. Et la faute à qui, je sais que c'est une faute de français, je l'emprunte à Victor Hugo, car je trouve que ce n'est pas mal comme faute de français.

Au chapitre 13, atténuation de charges, je passe le remboursement des salaires des agents en cas de maladie à hauteur de 75 000 euros, certes montant plus élevé que celui de l'année dernière, mais cela s'explique, on s'en est expliqué en commission parce qu'on a été remboursé 2 fois pour un même agent. Et l'assurance qui nous a indûment remboursés nous a réclamé la différence, ce qui est parfaitement logique, c'est une erreur de leur part et c'est évidemment corrigé.

Le chapitre 77 des produits exceptionnels, je passe, il n'y a pas grand-chose à dire.

Le chapitre 74, je vais terminer par là parce que c'est très important, qui représente 29 % des recettes de fonctionnement. C'est un peu compliqué, parce que certes la DGF - la dotation globale de fonctionnement - est en légère hausse, néanmoins au sein de ce chapitre 74, on en a longuement discuté, je souhaiterais me focaliser 5 minutes sur le sujet. On a vécu une tuile ces dernières semaines puisque 100 000 euros de recettes en moins nous proviendront de la part de la CAF, puisque la Caisse d'Allocations Familiales, vous le savez, nous a contrôlés il y a 1 mois et demi à peu près. Suite à ce contrôle au sujet de l'organisation des activités périscolaires qui avaient été mises en 2016 sous le précédent mandat, la CAF considère qu'il y a lieu à procéder à une sorte de « redressement » de la commune ; redressement qui nous a été notifié il y a quelques semaines. Et grosso modo, selon la CAF nous aurions trop perçu en 2020, 70 000 euros d'indus, sur 160 000 euros de recettes CAF, c'est beaucoup. Évidemment c'est la même chose en 2019, en 2021 et tout cela est rattrapable potentiellement sur 3 ans. Je ne sais pas encore si cela sera rétroactif ou pas. Je n'arrive pas à avoir la réponse. En tout état de cause en raison de ce redressement de la CAF qui sanctionne en quelque sorte l'organisation que l'on a mis en place pour les activités périscolaires depuis 2016, on perd à peu près 80 000 euros de recettes en 2022, ce qui est considérable. Ce qui signifie pour faire clair que l'on a appris il y a quelques semaines que l'organisation des TAP (temps d'activité périscolaire) à Izon telle que mis en place depuis 2016, cette organisation serait structurellement viciée, ne tiendrait pas la route au regard de la réglementation de la CAF. Je dis bien que j'emploie le conditionnel.

On bataille évidemment avec la CAF, on continue à échanger. Néanmoins le fait est que la donne a totalement changé en quelques semaines, personne ne peut me dire que 80 000 euros de recettes CAF, cela ne modifie pas la donne. Indiscutablement cela modifie la donne. Je pense que si l'on interroge M. MALVILLE, si on interrogeait ma prédécesseur, si on leur avait dit qu'avec 80 000 euros de recettes en moins il y a quelques années, je ne suis pas sûr que vous auriez emprunté ce chemin. On pourra en discuter plus tard si vous voulez. Mais je pense sincèrement que 80 000 euros de recettes en moins, c'est énorme à l'échelle de la commune d'Izon. Et cette donne ayant totalement changé, le contexte lui-même change et dans le cadre

de cette présentation du budget pour 2022, je souhaiterais dire les choses de la manière la plus claire, la plus transparente possible. Il y a encore à peu près 2 mois, Delphine était avec moi, on peut en témoigner, conformément à nos engagements, notre intention était de procéder à un referendum au mois de mai. On avait prévu ce referendum pour le mois prochain auprès des familles qui sont usagers de l'école, le referendum consistant à sonder, à proposer aux familles 2 formules au sujet des rythmes scolaires, une formule à 4 jours et une formule à 4,5 jours. On avait vraiment la volonté très forte conformément à un engagement que l'on avait pris de procéder à ce referendum pour consulter les parents sur la question des rythmes scolaires. C'était une question qui défrayait la chronique depuis un petit moment. Je rappelle soit dit en passant que l'écrasante majorité de nos communes voisines et même des communes girondines ont rebasculé à 4 jours et que sur le secteur en tous cas il n'y a que Izon à peu de choses près qui sont restés à 4,5 jours. Aujourd'hui je le dis comme je le pense, de la manière la plus transparente possible, et je souhaite le dire devant ce Conseil Municipal ce soir avant de l'annoncer ailleurs, aujourd'hui à regret le redressement de la CAF et les pertes de recettes subséquentes, je le dis comme je le pense, ne nous permettent plus de proposer ce referendum.

J'estime qu'il serait à la fois malhonnête et irresponsable de proposer aux parents d'élèves de choisir entre 2 solutions, 4 jours ou 4,5 jours quand on sait qu'une des solutions est intenable d'un point de vue budgétaire. Il y a quelques semaines j'ai rencontré les parties prenantes de l'école au sein du conseil d'école, je m'en suis expliqué devant le conseil d'école, je me suis expliqué devant les parents d'élèves, je leur ai dit à peu près la même chose que ce que je vous dis ce soir sans la conclusion. Pourquoi ? Parce que je l'ai demandé un peu de temps pour réfléchir, un peu de temps surtout pour rencontrer nos interlocuteurs de la CAF pour pouvoir discuter. Un temps de réflexion et d'échange qui me paraissait nécessaire avant de prendre une décision. Ce soir, après en avoir longuement échangé avec Delphine, la décision est prise au sein de la majorité. Je suis contraint d'annoncer en responsabilité, je le dis à regret, sans gaité de cœur, que nous rétablirons la semaine des 4 jours à compter de la rentrée de septembre 2022. Je le dis tout net, devant ce Conseil Municipal, je tenais à l'annoncer au Conseil Municipal avant de l'annoncer à toutes les parties prenantes des écoles, personnel et parents d'élèves que l'on va rencontrer très rapidement, peut-être même dans les 2 jours, si c'est possible. On les informera de la décision, on leur expliquera les tenants et les aboutissants de cette décision. La plupart, je crois, comprennent sans difficulté cette décision puisqu'on a quand même échangé de manière informelle avec de nombreux représentants des parents d'élèves ces dernières semaines.

Tous comprennent la difficulté d'ordre budgétaire. Je souhaiterais néanmoins qu'on les rencontre non pas seulement pour leur annoncer et leur expliquer pourquoi on l'a fait, pourquoi on a pris cette décision, pourquoi on renonce à ce referendum, je souhaiterais qu'on les rencontre également pour organiser avec elles, coorganiser avec ces parties prenantes la future organisation telle qu'elle sera en septembre à compter de la rentrée de septembre sur 4 jours. Je souhaiterais qu'on ne perde pas de vue l'intérêt de l'enfant et on s'était engagés notamment sur une réduction de la pause méridienne dont l'objectif premier est d'améliorer, si je puis dire, les conditions de travail des enfants. Cette promesse, on la tient, on va bien réduire la pause méridienne d'une demi-heure a priori. On va mettre un service périscolaire pour essayer d'insuffler un service périscolaire de qualité sur le temps de pause méridienne. Mais on ne partira plus sur la semaine des 4 jours et demi. Je préfère l'annoncer maintenant pour être clair avec le Conseil, je préfère l'annoncer maintenant pour que les parents puissent prendre les devants si d'aventure certains d'entre eux devaient faire une demande de passage à temps partiel, qu'ils aient un maximum de temps pour le faire, il vaut mieux leur dire maintenant que leur annoncer en juin. J'ai par ailleurs, j'insiste, une grosse pensée pour tous les animateurs, personnel de valeur au statut très précaire qui auront à souffrir de cette décision et je m'engage à ce qu'on les accompagne au mieux afin d'assurer une transition aussi paisible que possible dans toute la mesure du possible. On fera tout en tous cas pour

leur trouver une issue la plus favorable possible et c'est avant tout à eux que je pense ce soir. Voilà. Y a-t-il des remarques? Peut-être M. MALVILLE au sujet de cette annonce.

M. MALVILLE : La seule remarque que j'ai à faire, c'est l'hypothèse de l'erreur donnée par la CAF réalisée, insinuée, par l'ancienne équipe. Je répète que la CAF a validé l'organisation, elle a tout validé, elle avait les rapports d'activité qui lui permettaient dès 2017 de dire cela ne va pas. Or elle a validé l'année 2016, on ne travaille non pas sur les TAP, mais sur la prestation de la PSO. Ensuite oui les 4,5 jours, c'était une belle réforme. On est nombreux autour de la table et chacun doit avoir une pensée différente. À mon avis, c'était une belle réforme qui allait dans le sens pour les enfants avec des découvertes d'activités. En 2017, je crois, on avait créé une commission au Conseil Municipal, où avait siégé la commission éducative avec les représentants de parents d'élèves, avec des représentants de professeurs et il y avait eu un travail en commun de fait. Je peux vous inviter à refaire cette typologie de commission où chacun participe à donner son avis et c'est une commission qui avait été créée par délibération. Je ne me souviens plus le terme juridique exact du nom de la commission.

M. DE LAUNAY : Je voulais juste rebondir que la commission, on s'est réservé la possibilité dans le règlement intérieur d'inviter les représentants des parents d'élèves notamment à venir participer aux travaux de la commission. Et on le fera bien évidemment. Par ailleurs je m'engage personnellement et je permets d'engager Delphine, on s'engage à les rencontrer très vite et à les associer au projet de politique municipale que l'on porte pour la prochaine rentrée dans le cadre d'un rythme à 4 jours. Et on est à la totale disposition des parents d'élèves, on l'a dit le jour du conseil d'école. Quand on les rencontre de manière informelle, on le leur répète. On aura l'occasion d'en rediscuter et vous serez tous les bienvenus pour participer à ces travaux. Vous soutenez, M. MALVILLE, à juste titre, j'ose le croire, que la CAF a validé l'organisation que vous avez mise en place sous le précédent mandat. Je vous crois et je répète ici publiquement, je l'ai dit d'ailleurs à l'occasion du dernier Conseil Municipal, je le dis en commission, je le dis en off, je vous crois. Ce n'est pas le sujet. Le sujet c'est de parvenir à convaincre la CAF, c'est d'entrer dans une phase peut-être contentieuse avec la CAF si le recours à l'amiable ne marche pas. On a obtenu une prolongation de la période du contradictoire. Je vous avais dit il y a 2 semaines que s'était ouvert une période de 1 mois, on a 1 mois pour faire part de nos observations. Là on a obtenu 1 mois supplémentaire.

On va voir ce qu'il en ressort, mais des derniers échanges que j'ai eus avec la CAF, je vois assez mal comment on ne pourrait pas perdre 80 000 euros de recettes en 2022. Le sujet pour eux, ce n'est même pas cela. Le sujet est de savoir si ce sera rétroactif ou pas sur 3 ans, parce que 80 000 euros de perdus ou 240 000 euros de perdus, ce n'est pas tout à fait la même chose. Le sujet, c'est la rétroactivité, mais en tout cas la CAF soutient mordicus qu'en 2022, nous aurons 80 000 euros de recettes en moins de leur part. Ce n'est pas négociable. Le reste, on pourra discuter en soutenant que « l'erreur » est partagée et que la CAF en tous cas a accompagné la commune dans cette erreur si erreur il y a eu. Et je vous dis encore, j'attends, venez avec moi, on ira voir la CAF tous les deux si vous voulez. Je n'ai pas les éléments que vous avez, je n'ai évidemment pas votre vécu par hypothèse. Vous avez un historique que seuls vous maîtrisez. On a très peu de traces, cela est vrai ici, on a cherché, on a fouillé les archives, les PC, on n'a pas grand-chose comme élément de preuve. Vous faites état d'échanges de mail, c'est vrai, mais rien de franchement de super probatoire, objectivement. On pense qu'eux ont des documents qui pourraient nous rendre service, on bataille pour les obtenir, mais je ne vais pas aller braquer la CAF pour faire les archives de la CAF. C'est très compliqué, M. MALVILLE. En attendant, on a une rentrée à organiser, on a un budget à voter ce soir, on a une prévision budgétaire, on va le décider ce soir. La rentrée, c'est demain. Pour les parents, comme pour nous, c'est demain, il faut s'organiser maintenant. Cela ne serait pas responsable de ma part de faire courir ce risque financier à la commune, j'ajoute que cela ne serait pas justifié par l'intérêt général.

On parle de l'école depuis tout à l'heure, c'est bien, mais j'aurais du mal, si vous voulez à expliquer à l'ensemble du Conseil Municipal, à l'ensemble des Izonnais qu'en dépit de 80 000 euros de recettes en moins de la part de la CAF pour animer les activités périscolaires, on maintient une organisation, ce qui ne pourrait se faire par hypothèse qu'au détriment d'un autre service ou au détriment d'une autre partie de la population. C'est extrêmement compliqué, je le dis encore je ne le fais pas de gaité de cœur, je le fais vraiment par esprit de responsabilité. Cela me paraît fou, malhonnête, fou, irresponsable d'engager la commune sur septembre 2022 avec une possibilité de 4,5 jours. Je ne vois pas comment je pourrai le proposer aux parents.

M. MALVILLE : En reprenant mes propos qui ont été filmés, à aucun moment je ne vous ai dit que ce que vous étiez en train de faire était mauvais. J'ai juste dit que je supposais qu'il y avait une erreur commise auparavant. Je n'ai pas dit que je remettait en cause la conclusion de ce qui est en train de se passer aujourd'hui par la CAF, que l'on soit très clair là-dessus.

M. DE LAUNAY : Soyons très clairs, je le redis, c'est exactement ce que je vous ai dit, je ne soutiens pas que vous avez commis une erreur, par contre la CAF soutient que vous avez commis une erreur et j'ai bien précisé que je mets erreur entre guillemets. Je vous l'avais dit, je le redis, on peut évidemment contester cette erreur, on peut même penser, soutenir que l'erreur vient de la CAF. Moi je le dis, je n'ai aucun élément qui me permet d'étayer cette information et j'attends que vous veniez avec moi pour que l'on aille s'expliquer tous les deux, mais vraiment de manière très consensuelle. Je ne vous fais aucun reproche. Je le dis haut et fort, je ne vous fais aucun reproche. Je dis simplement qu'aujourd'hui en 2022 la CAF soutient que l'on a commis une erreur de déclaration depuis 2016. Et ce système qui a été mis en place en 2016, j'en hérite.

M. MALVILLE : Je vous répète, je suis à votre disposition en fonction de mon agenda malheureusement et en fonction du vôtre aussi, il n'y a aucun problème, je vous accompagnerai à la CAF, il n'y a pas de souci. Maintenant pour revenir à la semaine des 4 jours qui est la conclusion de ce qui est en train de se passer, c'est vous le Maire. Je l'avais vu lors des années précédentes, ils ne comprenaient pas que c'était la Mairie qui décidait des horaires, c'est la Mairie qui décide de l'organisation d'une école, ce n'est pas les professeurs. Il faut le savoir. Aujourd'hui c'est un choix qu'il faut faire, il y a un choix qui doit être fait, vous avez décidé de passer à 4 jours. Effectivement, on aurait, je pense, tous aimé dans un autre contexte certainement le faire par un referendum ou au moins étudier avec les parents, discuter avec eux, parce que c'est aussi un moment d'échanges qui est sympa, on n'est pas toujours d'accord sur ces échanges que l'on peut faire avec les parents ou avec les professeurs, mais au moins avoir ce moment d'échanges. Là, on n'a pas le choix de toute façon. On ne va pas discuter, on ne va pas philosopher et trouver plein d'excuses pour ne pas le faire, ce serait malhonnête intellectuellement, mais c'est dommage de repasser à 4 jours, sur le plan intellectuel. Après sur le plan financier, on n'a pas le choix aujourd'hui.

M. DE LAUNAY : Très bien, je vous remercie en tous cas de votre honnêteté intellectuelle. Je considère que moi aussi malheureusement on n'a pas le choix et je vous rejoins sur l'essentiel en tous cas. Merci bien. Et je vous appellerai pour que l'on aille ensemble voir la directrice de la CAF. On va caler nos agendas pour une fois, M. MALVILLE. J'enchaîne s'il n'y a plus de remarques sur le sujet, sur la section d'investissements. D'abord les recettes, ensuite les dépenses d'investissements. Du côté des recettes d'investissements, d'abord on retrouve l'excédent reporté à hauteur de 1 518 299,14 euros, c'est bien. C'est donc cet excédent reporté auquel on va dire adieu très bientôt parce qu'évidemment il faut bien l'utiliser à un moment. À force de reporter, au bout d'un moment il faut bien l'utiliser et on va très bien l'utiliser, soyez-en sûrs.

Des restes à réaliser de 2021 à hauteur de 346 227 euros, les dotations aux réserves au chapitre 10 pour un montant global de 742 660 euros composé en partie du FCTVA, 120 000 euros, du produit des taxes d'aménagement 350 000 euros avec, je l'avais expliqué la dernière fois, mais une part d'incertitudes évidemment sur les produits des taxes d'aménagement. On ne sait pas exactement combien de bâtiments vont être livrés et combien est-ce que l'on va percevoir au titre de la TA. Et puis l'affectation du résultat 271 888 euros. On a du côté des recettes des subventions, beaucoup de subventions de la part du département et de la part de l'Etat dans le cadre de la DUTR pour un montant global de 879 721 euros. Une fois encore, permettez-moi de remercier le Conseil Départemental et tout particulièrement son président Jean-Luc GLEYZE, bien évidemment. Merci en tous cas pour ces subventions, on va bien en profiter. Par ailleurs, au titre des recettes d'investissements, au regard de la conjoncture actuelle sur les marchés, il faut bien le dire, on constate depuis la fin de l'année dernière une forte remontée des taux d'intérêt et compte tenu du désendettement de la collectivité, nous allons proposer de contracter un emprunt en 2022, on souhaite emprunter entre 3 et 4 millions d'euros, moi 4, d'autres 3, sur 25-30 ans, on est en train de challenger différents établissements, on reçoit évidemment des offres, on aura l'occasion d'en discuter, mais en tous cas l'idée, c'est de solliciter un emprunt de 3-4 millions d'euros sur 25-30 ans, et d'utiliser ces fonds sur plusieurs exercices au regard des projets à réaliser.

Évidemment on ne va pas cramer la caisse en 2022, ce serait totalement irresponsable, mais on a des gros projets structurants, des projets qui peuvent coûter très cher. On en a discuté tout à l'heure sur le projet vie sportive, on a des projets de voirie, on a un projet autour des mobilités actives qui est en lien avec les projets de voirie. Tout cela coûte énormément d'argent. On attend les prochains chiffrages de la part de notre bureau d'études, on attend également d'autres chiffrages sur la départementale 242. En fonction des priorités que l'on aura établies, en fonction des opportunités que l'on aura, je le répète, mais on peut vouloir quelque chose, mais si on s'aperçoit que pour cet investissement, on a très peu de subventions, il vaut mieux peut-être passer au plan B, si sur le plan B on a 50 % de subventions. Il faut avoir, je pense, cette souplesse, cette flexibilité et on se laisse tout le champ des possibles. On a ciblé des grandes opérations, vous l'avez vu, exemple type l'opération ville sportive, l'opération mobilités actives, des projets de voirie sur Delattre de Tassigny en particulier, j'aurai l'occasion d'en parler après. Sur De Gaulle, pourquoi pas, mais il faudra vraiment être très opportun sur les projets que l'on va mener pour aller chercher, pour mener, pour conduire, pour piloter des projets qui nous ramènent le plus de subventions possibles toujours en cherchant en priorité à faire des projets structurants. Je rappelle soit dit en passant que, c'est important, notre capacité à rembourser une dette en capital est essentiel et cela veut dire qu'inévitablement on va devoir baisser nos dépenses de fonctionnement si on veut être en capacité de rembourser nos dettes.

On ne s'endette pas gratis, cela n'est pas possible. On s'endette, il faut rembourser et la comptabilité publique, les finances publiques nous obligent à dégager tous les ans a minima une épargne, un excédent de fonctionnement qui nous permette de rembourser la dette en capital. Si on a des annuités de 400 000 euros, cela veut dire que concrètement tous les ans il faudra que l'on sorte 400 000 euros d'excédent pour pouvoir rembourser la dette en capital. Autant vous dire qu'il va falloir faire des efforts sur les dépenses de fonctionnement, je le dis haut et fort, pour que les Izonnais comprennent que si on n'augmente pas comme tout le monde le souhaiterait les subventions aux associations par exemple, si on ne recrute pas un policier municipal, malheureusement, si on ne crée pas un poste de travailleur social, ce n'est pas parce que cela nous fait plaisir, c'est parce que les finances publiques nous y obligent. On veut réaliser des investissements, on veut agrandir et restructurer l'école, on veut refaire une voirie, on veut investir dans des mobilités actives, il faut que l'on fasse des économies de fonctionnement sinon on ne peut pas rembourser la dette. C'est très clairement dit. Merci Karine.

J'enchaîne maintenant sur les dépenses d'investissement. Du côté des dépenses d'investissement, d'abord notons que c'est une année record. On inscrit plus de 5 millions de dépenses d'investissements. Je le répète, je l'ai dit tout à l'heure, c'est une année record dans l'histoire d'Izon, premier trait saillant. Deuxième trait saillant, 2022, je le répète, c'est l'année de la médiathèque, sur les 5 millions d'investissements, on en passe 3 sur la médiathèque. Évidemment on a énormément de subventions sur le sujet, mais il reste quand même une petite pique à l'arrivée, on l'assume, on est fiers de cette médiathèque, on sera fiers de cette médiathèque. J'espère que les Izonnais seront fiers de cette médiathèque, j'espère surtout qu'ils en feront bon usage, j'espère même que l'on va multiplier les usages de ce nouveau bâtiment qui n'a pas qu'une vocation culturelle, qui a une vocation sociale, j'insiste, qui a une vocation à créer des liens. On va essayer vraiment de ramener un maximum d'activités au sein de ce bâtiment qui, je l'espère, rendra des grands services et saura nourrir en tous cas la fierté des Izonnais. Si je mets de côté la médiathèque, il reste quand même pas mal de dépenses d'investissements.

J'irais sur les opérations en pointant exclusivement les opérations significatives. Je ne vais pas rentrer dans le détail de chaque opération parce que sinon on en aurait pour 3 heures. Du côté des fonds de concours, Serge FLEAUT en a parlé tout à l'heure, on va évidemment mettre de l'éclairage public là où il faut. Très souvent, tu as raison de le souligner, Serge, sur demande des administrés, les communautés de quartiers servent à quelque chose. Quand on peut, on fait, quand on ne peut pas, on ne peut pas. Mais on n'est pas des bœufs, cela veut dire que quand on peut faire quelque chose, on fait et si on ne peut pas, on explique pourquoi on ne peut pas faire, mais là typiquement poser un mât là où il y en a besoin, on fait, pas de problèmes. On va renouveler dans le cadre d'un plan pluriannuel 36 foyers vétustes en LED. On peut en faire 80 peut-être, mais on ne peut pas financièrement. On en fait donc 36, l'année prochaine on en a programmé une quarantaine. En tous cas on va continuer sur cette histoire de l'éclairage public.

Acquisition de matériel : je passe sur les détails, retenons quand même les grosses piques, une tondeuse pour les terrains de sport, c'est 48 000 euros quand même. On investit sur les terrains, évidemment il faut entretenir les terrains. On réalise donc cet investissement, je ne vous cache que l'on a hésité quand même à ce tarif-là, mais on le fait. Un véhicule pour les services techniques, un écran géant pour faire la fête, encore une fois pour festoyer. Des grands événements sportifs se profilent, d'autres occasions plus culturelles pourront se profiler également. On pense qu'il peut être intéressant en tous cas pour créer un esprit festif, pour nourrir un esprit festif, d'investir dans un écran géant, il ne fait pas 50 mètres de large, mais ce sera quand même bien. J'espère bien que la place de la Mairie en tous cas donnera lieu à certains rassemblements festifs notamment autour des événements sportifs, mais pas que. On aura l'occasion d'en rediscuter.

M. MALVILLE : Pouvez-vous nous donner les dimensions de l'écran ?

G. BOUEY : C'est un écran géant gonflable de 7,42 m. X 4,38 m.

M. DE LAUNAY : Tu voulais un écran de 20 m, ce n'était pas à notre portée. Restaurant scolaire, on poursuit l'opération restaurant scolaire, on a prévu 357 000 euros sur cette opération. On va me dire encore des études, mais on ne peut pas faire autrement que de procéder à des études. Je vous en prie, allez-y.

A. FONTAINE : C'est pareil, c'est un projet que vous nous avez présenté très récemment puisque cela date de lundi de la semaine dernière en commission et que même l'architecte et le cabinet d'études qui s'occupe de la restructuration du groupe scolaire n'étaient pas informés à ma grande surprise. Lors de la commission école, nous avons posé plusieurs questions à Mme Delphine FLOIRAT-RATTE concernant cet investissement. Je voudrais savoir si elle avait

pu avancer sur ce projet. A priori déjà la construction est prévue pour le mois d'août, c'est un délai extrêmement court, de ce qu'elle nous en avait dit lundi dernier, sauf si vous avez d'autres informations à nous donner.

M. DE LAUNAY : Je me permets de répondre, Delphine. La construction n'est pas spécialement prévue pour le mois d'août, cela me paraît personnellement trop court en août. Je ne vois pas comment, ne serait-ce que techniquement on pourrait y arriver en août. Les travaux auront très probablement lieu pendant les vacances de la Toussaint.

A. FONTAINE : Il reste que ce sont des travaux importants pendant les vacances de la Toussaint comme pendant les vacances d'été, l'ALSH fonctionne. Qu'est-ce qui est prévu pour les repas des élèves, des enfants pendant les périodes où le restaurant sera en travaux. Et si cela doit déborder des vacances, surtout avec ce que vous nous avez annoncé ce soir de passage à la semaine de 4 jours et de réduction de la pause méridienne, est-ce qu'il y a des choses de prévues, d'organisées et de budgétées sur une organisation où le restaurant scolaire en raison des travaux ne pourrait pas être opérationnel ?

M. DE LAUNAY : Oui, d'abord le but c'est d'éviter la cohabitation conflictuelle entre le restaurant actuel et les travaux. C'est-à-dire que l'on va faire les travaux à la périphérie du restaurant actuel, pas à l'intérieur. Et on se contentera si tout se passe bien, si le plan de travaux se déroule bien tel qu'il est annoncé par l'architecte, de procéder à l'ouverture pour connecter le nouveau bâtiment et l'actuel, pendant les vacances. Cela veut dire que l'on utilisera concrètement, on fera des travaux à l'intérieur de la cuisine du restaurant scolaire uniquement pendant les vacances de la Toussaint, 2 semaines si tout se passe bien. Et en même temps que l'on fera la connexion, on procédera au réaménagement puisqu'il y a un projet de réorganisation interne du restaurant scolaire, pendant les vacances de la Toussaint. Si le plan initial ne fonctionne pas bien, et moi quand on m'a dit 2 semaines, j'étais très sceptique, mais on m'assure que c'est possible.

Néanmoins si par malheur, par mégarde, on allait au-delà des 2 semaines d'occupation pendant les vacances de la Toussaint, il va falloir que l'on trouve une solution de manière très flexible. Il n'y en a pas 36, la première, c'est on loue une cuisine modulaire pendant 1 mois et on crée la cuisine à côté de la modulaire. Pour cela on a prévu une ligne de dépenses imprévues de fonctionnement puisque c'est du fonctionnement et non pas de l'investissement. On puise dans cette ligne et on loue ce modulaire. La deuxième solution, mais c'est une question de timing, cela dépend si cela dure 1 semaine, 2 semaines, 3 semaines ou 3 mois. On essaie de travailler en lien avec nos collègues, nos communes voisines, on fait une liaison chaude ou pourquoi pas exceptionnellement une liaison froide pendant 1 semaine ou 2. On limite la casse en quelque sorte en procédant de la sorte. Ce n'est pas le truc qui m'affoie le plus. Le restaurant scolaire, c'est donc l'opération 21, 350 000 euros de prévus.

Opération 22 sur les bâtiments communaux : on a eu un débat en commission sur la clôture du terrain de foot, du stade et des terrains d'honneur et d'entraînement. J'insiste pour dire que le point de départ, ce n'est pas de fermer, le point de départ c'est de fermer et d'officialiser qu'il existe un terrain, le terrain 3 librement accessible à tout Izonnais, 7 jours sur 7, et pas loin de 24 h/24, bien entretenu. Ce terrain 3 va être en partie refait, il va être davantage ventilé, on va enlever la sapinette ou au moins en tous cas en tous cas abaisser la hauteur de la sapinette. L'air circulera mieux, il sera davantage entretenu. On va y mettre 1 ou 2 équipements, peut-être des bancs de touche, on va créer une fontaine. L'idée c'est que quand on a envie de taper un foot et cela m'arrive parfois, on sache que l'on puisse tranquillement accéder à ce terrain 3 qui est là pour cela, un terrain ouvert au public tous les jours de l'année à commencer par les gamins. Et par ailleurs ce terrain sera toujours accessible évidemment aux joueurs, au club du AC Mascaret. Clôturer le terrain, c'est une demande des services techniques pour tout un tas de raisons, mais principalement parce que le terrain est

souvent détérioré quand il n'est pas utilisé par le FC Mascaret, on trouve même des gens qui font du cross sur le terrain, cela commence à être un peu gonflant. On a prévu également toujours dans cette opération 22 d'aménager sur des jeux. Il y a un projet qui est porté par le Conseil Municipal des enfants avec Delphine, nos jeunes collègues du Conseil Municipal des enfants souhaitent installer une tyrolienne sur l'allée des pavillons. On a prévu la ligne budgétaire pour procéder à cet investissement, le challenge maintenant, c'est de faire en sorte que la tyrolienne s'insère bien sur le site. Mais on va trouver, j'en suis sûr. J'ai une demande pressante des assistantes maternelles et de certains parents consistant à dire qu'il manque de jeux pour les tout petits de 1 à 3 ans. On a prévu une ligne pour acheter un jeu pour les tout petits qu'on va installer également allée des pavillons.

Rénovation thermique des bâtiments, on va faire un effort en suivant les préconisations du SDEEG pour faire des travaux de rénovation thermique et on espère bien que ces travaux de rénovation thermique sont très vite amortis. Pour l'instant, les travaux qui ont été fléchés devraient nous permettre de réaliser une économie de 15 000 euros, je le dis au conditionnel, 60 000 euros d'investis, 15 000 euros d'amortis et d'économisés dès la première année. À ce rythme-là, j'aimerais que tous les investissements à Izon soient aussi vite amortis. On va suivre les préconisations du SDEEG qui a rendu son étude, comme quoi les études peuvent être précieuses. Et en suivant ces études de près, on espère réaliser des économies de fonctionnement. On va le faire sur les différents pôles scolaires notamment. On va continuer à investir dans de la vidéoprotection, on a prévu une ligne de 66 000 euros en 2022 en lien avec le contrat de sécurité intégrée que l'on a signé avec l'Etat, le Procureur et 8 collègues de la CALI sous le ressort de la BAT, de la Brigade de Libourne. On est grassement subventionné par l'Etat qui nous accompagne. Je ne crois pas que l'on ait eu confirmation de tout, mais c'est en bonne voie, en tous cas l'Etat s'est engagé à nous accompagner à hauteur de 70 ou 80 %. Ce serait remarquable que nous ayons autant de subventions. Ce serait ballot de les laisser passer. On va continuer en tous cas à investir sur de la vidéoprotection là où on en a besoin à Izon. Il y a encore des axes sur lesquels on manque de vidéoprotection.

Travaux de voirie : attention, on n'a mis que 100 000 euros à peu près en 2022, mais on était à 2 doigts de mettre 1,2 million. On s'est engagés vis-à-vis des riverains de l'avenue Delattre de Tassigny notamment à la sécuriser, à tranquilliser la vie des habitants parce qu'ils vivent un enfer. Le problème c'est que pour pouvoir réaliser ces travaux, il faut que l'on soit raccord avec les travaux du département et le département n'a pas prévu de travaux en 2022 sur l'avenue Delattre de Tassigny, en tous cas sur cette partie de l'avenue, un peu plus loin oui, mais on n'est plus sur la ville d'Izon. L'idée c'est d'attendre que le département soit prêt et une fois que le département sera prêt, nous de notre côté, on sera prêt, on a l'étude, on va aller consulter les riverains dans les semaines ou les mois qui viennent, on va discuter du plan que l'on prépare, l'idée c'est de se tenir prêt pour le début de l'année 2023. En tous cas, je le dis aux riverains de Delattre, ne vous inquiétez pas, l'engagement sera tenu, il nous faudra juste faire les choses de la manière la plus intelligente possible. J'ajoute tout de suite que l'on espérait également sur ces travaux une subvention de l'état pour créer des pistes cyclables et malheureusement l'Etat n'a pas retenu notre projet pour nous donner des subventions. Il y avait 120 ou 150 000 euros de subventions en jeu. On n'a pas été retenus, il y a d'autres communes de Gironde qui ont été retenues et j'avoue que je ne sais pas sur quels critères ils ont retenu les communes. Mais Izon, c'est certain, n'a pas été retenu parmi les communes. On va vous représenter une demande dès que l'on va avoir cette opportunité, de nouveau on va présenter un dossier et on espère grosso modo avoir davantage de subventions et surtout d'être raccord avec le Département. Pour le reste, on a prévu quelques menus travaux de voirie.

On va faire pas mal de sécurisation routière, on s'est engagés quand on a fait la visite de quartier, il y a une forte demande de sécurisation. On va investir dans des kits de sécurisation pour essayer d'apaiser la circulation dans certains lotissements notamment, mais pas que. Et

on va refaire en bicouche j'imagine, le Jaugeas qui est hors service, le Chemin Vert qui ne ressemble plus à grand-chose, rue du port en partie, il y a des gros décrochés, et là il faut absolument que l'on intervienne. Et on va refaire une traversée de chaussée tout en bas de l'impasse Fayssac. C'est notamment parce que cette traversée de chaussée est complètement saturée et sous-diamétrée et il y a eu en partie des inondations le 17 juin dernier. On s'était engagés vis-à-vis des habitants à refaire cette traversée de chaussée et nous allons donc la refaire en 2022. Les écoles, je passe, parce que sinon on va dire que l'on ne fait que pour les écoles, ce qui serait faux parce que cette année en 2022, pour les écoles en tant que telles si on met de côté le restaurant scolaire, il n'y a pas énormément de travaux. On va juste réhabiliter ce qui doit l'être. On va sécuriser ce qui doit l'être. Et on va végétaliser ce qui doit l'être. On en parlera plus tard. Mais j'aimerais bien que l'on végétalise un petit peu au moins la cour du pôle 2, car il y a une partie du tapis qui doit être refait, une partie de l'enrobé qui doit être fait. Je proposerai plutôt que l'on enlève l'enrobé qui va être refait et à la place on végétalise autant que possible la cour du pôle 2. Mais on en discutera parce que tout le monde n'est pas d'accord sur mon idée. Et on a parfaitement le droit de ne pas être tout à fait d'accord avec mes idées. Je parle des agents techniques qui trouvent que ce serait une bêtise de végétaliser à cet endroit. Je suis sûr que l'opposition viendra avec moi plaider la cause de la végétalisation des cours, je regarde Mme FONTAINE entre autres.

Opération 32 : acquisitions de terrains. Je passerai sur les noms des propriétaires qui peut-être daigneront nous vendre leur terrain, mais il y a quelques terrains en tous cas qui nous intéressent, qui intéressent la commune, pas pour y construire quoique ce soit, on n'a pas les moyens, le foncier est trop cher à Izon pour la commune d'Izon. Mais pour des terrains agricoles, on est en recherche de terrains agricoles, on aimerait encourager les initiatives agricoles. On a une problématique hydraulique, on a besoin de faire de l'acquisition de terrains pour créer des bassins de rétention. Là aussi on va faire des propositions à quelques propriétaires pour créer des bassins de rétention et on a besoin aussi de quelques terrains pour des chemins de randonnée, pour nourrir notre plan de mobilité active. On n'est pas obligés de faire l'acquisition des terrains, mais peut-être que l'on sera conduit à faire ces acquisitions. En tous cas on a prévu une ligne de 70 000 euros, je pensais que c'était 100 000 euros, Karine, pour l'acquisition des terrains. Je suis très surpris.

Je passe sur la médiathèque. Je passe sur Borgés. J'ai une DGS qui souvent me freine, mais c'est le job. La CALI devrait faire également l'acquisition de terrains pour les bassins de rétention. J'espère en tous cas qu'elle le fera, pour étudier la possibilité de faire des bassins de rétention. Et on a une grosse négociation à mener avec la SNCF sur un terrain très intéressant en bas du pont du champ. On a vraiment besoin de ce terrain pour essayer de régler une partie de la problématique hydraulique. On est en train de batailler avec la SNCF pour faire l'acquisition de ce terrain.

Aménagements paysagers : c'est une opération importante. L'idée, c'est de conduire une opération nature en ville, on va donc faire de nombreux aménagements paysagers en 2022. J'aimerais que cela soit un marqueur izonnais, que quand les gens rentrent dans Izon, ils se disent que c'est une ville par sa qualité paysagère peut se différencier des autres, sachant que l'on a déjà un patrimoine environnemental qui est remarquable. Et l'idée, c'est de mettre cela en valeur y compris sur des axes très urbains. Sur la traversée départementale, je suis persuadé qu'il y a quelque chose à faire, sur le long du Canterane, je pense qu'il y a quelque chose de très sympa à faire dans l'intérêt à la fois des habitants du coin et dans l'intérêt des Izonnais qui passant devant pourraient trouver la ville très sympa. L'inconvénient des aménagements paysagers, c'est qu'avant d'en voir le résultat, il faut un peu de temps. Électoralement, ce n'est pas top, mais c'est du long terme. Il faut penser à ses enfants, c'est très intéressant.

M. MALVILLE : Cela dépend de la hauteur des plantes et des âges des plans que l'on met.

M. DE LAUNAY : Oui. Plan mobilité active conduit par Caroline GLIZE, on l'a dit, on souhaite beaucoup, on souhaiterait beaucoup miser sur les mobilités actives, je vais être prudent Caroline, car on n'a toujours pas les chiffrages. Mais on construit ce plan, on a lancé une étude et l'idée c'est de favoriser et de protéger les cyclistes et les piétons sur Izon et inévitablement c'est un plan que l'on va construire sur le long terme. Je répète c'est à 10-15 ans pour aller jusqu'au terme du plan, mais on souhaite bien l'étude en 2022 et démarrer les premiers travaux en 2023-2024. J'ai déjà parlé de la médiathèque, je passe. La dernière opération dont on a parlé tout à l'heure, c'est l'opération ville sportive avec le très ambitieux Gilles BOUEY qui adore le sport. Voilà grosso modo les traits saillants des principales dépenses d'équipements sur ce budget primitif. Le débat est ouvert, cher M. MALVILLE.

M. MALVILLE : Je crois que vous avez oublié quelque chose quand même qui est très important. Cela fait presque 10 ans que je le demande. S'il vous plait, je vous laisse l'annoncer.

M. DE LAUNAY : M. MALVILLE, j'attendais que vous m'interpelliez, mais je l'avais prévu et vous êtes trop prévisible, sachez-le.

M. MALVILLE : J'étais à 2 doigts de voter le budget. S'il n'y a pas les appareils sportifs, je vais voter contre.

M. DE LAUNAY : Chers Izonnais, nous avons prévu des agrès sportifs de plein air répondant à cela à une demande de Frédéric MALVILLE. Ce genre de débats à l'époque, vous ne l'aviez pas en Conseil Municipal. Moi cela fait 2 ans que j'en entends parler en public. Effectivement Frédéric MALVILLE réclame à cor et à cri l'installation d'agrès sportifs. Le lieu, je pense que Portés, cela peut être pas mal, on en a discuté, on verra, mais en tous cas c'est prévu au budget, M. MALVILLE.

M. MALVILLE : Juste sur tous les éléments qui ont été vus, on en a discuté. J'attire juste votre attention sur la clôture pour foot. Elle vient d'être réparée et elle est déjà dégradée, pour empêcher les gens de rentrer, en fait ils rentrent quand même. Je pense qu'il serait peut-être mieux que clôturer, serait de faire ce qui se fait à Bordeaux aujourd'hui dans tous les équipements sportifs sur Bordeaux, Mérignac, Pessac, c'est comme on avait auparavant des accès sécurisés où on ne pouvait rentrer que 1 personne par 1 personne, il s'agit d'un tourniquet et on ne peut pas rentrer avec un vélo, c'est impossible. Depuis lundi, la barrière est par terre, ce que vous aviez réparé il y a 8 jours.

M. BOUEY : L'idée, ce n'est pas de fermer le site. C'est carrément l'inverse, c'est de permettre à tous les Izonnais qui le souhaitent de pouvoir venir sur le terrain 3. Aujourd'hui si on s'en tient au niveau du règlement, le site doit être fermé, le club AC Mascaret doit être fermé et donc pas d'accès. Aujourd'hui ce que l'on souhaite justement, c'est l'ouvrir aux Izonnais et toujours permettre au club d'utiliser les 3 terrains et en plus que tous les Izonnais de façon honnête, ambitieuse, et qu'il n'y ait aucun souci avec cela, puissent aller sur le terrain 3 en toute quiétude et jouer dessus. C'est juste cela que l'on veut faire. Cela veut dire que normalement si tout va bien, il ne devrait plus rien avoir de cassé. Je ne vois plus l'ambition de casser pour rentrer. Si l'ambition de casser, c'est pour rentrer, je peux l'entendre. Je ne la comprends pas, mais je l'entends. Il n'y a plus besoin de casser, ce sera ouvert.

M. MALVILLE : Gilles, il est déjà ouvert. Il n'y a même pas besoin de casser le portail aujourd'hui pour y rentrer. Le portail d'entrée est certes fermé, mais si j'ai envie d'aller jouer sur le terrain 2 sans passer par le portail d'entrée, je peux y entrer sans aucun problème. Et c'est là où je ne comprends pas les gens qui cassent en fait une grille pour rentrer dans un endroit où il suffit juste de faire un petit peu le tour du stade pour trouver un endroit pour

rentrer. J'avais trouvé bien d'avoir fait cette réparation et lundi soir, la grille était par terre et il y avait des jeunes qui jouaient tranquilles sur les terrains.

M. BOUEY : Pour nous, je le répète, l'idée ce n'est pas du tout de fermer le site. Peut-être on se trompe, on verra avec les usages. Ce qui est une certitude, c'est que l'on veut l'ouvrir.

M. MALVILLE : Je veux juste préciser une chose. On en a débattu entre nous du budget, bien entendu ; il y a un énorme pavé dans ce budget qui est la médiathèque. Sophie a porté ce projet pendant quelques années. C'est plus qu'un pavé, on est sur quelques murs. Nous avons fait le choix, chacun est libre de faire comme il a envie, bien entendu, de voter le budget. Ce n'est pas parce qu'il y a les appareils sportifs, c'est parce qu'il y a la médiathèque.

M. DE LAUNAY : Je vous remercie de cette précision. Dernière précision importante, Karine me le rappelle, mais je lui prends la tête depuis des mois pour qu'on ait cela. Rappelez-vous, je m'étais engagé à faire apparaître dans le budget ce que certaines collectivités appellent une ligne verte correspondant à toutes les dépenses d'investissements destinées à porter une volonté d'assurer une transition écologique, une transition énergétique, un développement durable et merci Karine de me le rappeler. On a inclus cette ligne verte sur ce budget 2022 et les dépenses d'équipement prévues qui s'inscrivent en tous cas dans cette volonté d'assurer un développement durable s'élèvent à 505 000 euros à peu près. Si vous mettez de côté la médiathèque qui représente effectivement la majorité de nos dépenses d'investissements, sur les 2 millions d'investissements restants, il y en a 500 000 qui sont directement fléchés, affectés à une volonté d'assurer autant que possible un développement durable et une transition écologique. Je tenais quand même à le souligner puisque c'était un engagement et évidemment une fois que l'on a créé cet outil, l'idée sera de suivre l'évolution de ce qu'il y a à l'intérieur de cette ligne, de voir concrètement quels ont été les résultats et puis surtout d'exiger ensuite de la part de l'opposition, en tous cas je me mets à votre place, pour ceux qui y sont sensibles, d'exiger que l'on fasse toujours davantage sur cette ligne verte. L'idée c'est de la créer et ensuite on va la suivre. C'est important de le dire, pardon de cet oubli.

M. MALVILLE : Je pense qu'il y a des gens très sensibles autour de moi à la ligne verte, il n'y a absolument aucun problème et je voudrais juste donner une précision historique. Quand j'ai commencé, débuté en tant qu'élu, une fois que l'on avait payé la dette, le reste à investir était de 180 000 euros en section d'investissements. Quelques années après, on est à 5 millions d'euros en termes d'investissements. C'est une précision pour dire d'où l'on vient.

M. DE LAUNAY : Très bien, je vous remercie de cette précision historique, M. MALVILLE. Je passe donc ce budget 2022 au vote. Pardon d'avoir été si long. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Très bien je vous remercie de cette unanimité. Merci beaucoup.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

11. Demande de subvention : Atlas de la biodiversité communale (État)

M. DE LAUNAY : Chère Caroline GLIZE, une demande de subvention auprès de l'Etat au sujet de la volonté de construire un atlas de la biodiversité. Caroline, je te laisse la parole.

Mme GLIZE : Tout à fait, cette année l'office français de la biodiversité renouvelle son appel à projets concernant les atlas de la biodiversité communale. Cette démarche consiste à répertorier et rédiger un atlas qui permettra de connaître et faire connaître le patrimoine naturel et environnemental d'un territoire donné de notre commune en souhaitant nous inscrire sur cet appel à projets. Nous souhaitons mettre en valeur notre environnement paysager et cette démarche s'intègre en complémentarité de notre plan paysages. Cet atlas

permettra également de sensibiliser et mobiliser l'ensemble des élus, l'ensemble des habitants d'Izon et d'impacter justement une politique de développement durable et de l'impact de nos vies sur l'environnement qui nous est très cher. Il est donc proposé au Conseil Municipal de permettre l'autorisation à M. le Maire de déposer un dossier de candidature dans le cadre de cet appel à projets sur la création d'un atlas de la biodiversité.

M. DE LAUNAY : Très bien, je te remercie Caroline GLIZE, et j'ajoute, c'est important que j'espère bien pouvoir associer les enseignants, qu'au moins 1 ou des projets pédagogiques pourront émerger au sein de groupes scolaires pour que certaines classes soient vraiment parties prenantes à la construction de cet atlas de la biodiversité. C'est un beau projet, à mon avis, à investir. Cela a déjà été fait ailleurs et je trouve le résultat remarquable. J'espère bien que l'on parviendra comme cela à associer plusieurs parties prenantes. Y a-t-il des observations sur ce projet d'atlas de la biodiversité, sur ce projet de demande de subventions ? On tient très fort. Des remarques peut-être ? Non. Je passe donc cette demande de subvention au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

12. Demande de subvention : Équipements sportifs de proximité (État)

***Informations diverses**

M. DE LAUNAY : Cher Gilles BOUEY, vous avez la parole.

M. BOUEY : Merci M. le Maire, alors une demande de subvention équipements sportifs de proximité auprès de l'ANS, l'agence nationale du sport. Comme M. le Maire en a parlé tout à l'heure, on a pour projet dans le cadre de 2024 avec les équipements sportifs de créer une halle ainsi qu'un skypark dans un premier temps, dans un premier projet. Et dans un projet 2, quelques agrès chers à M. MALVILLE, quelque chose de sympa. Il faut déjà que l'on aille très vite, puisqu'on a su que l'on pouvait prétendre à ces subventions il y a 2 mois à peine. Il faut régler tous les soucis nécessaires avant le 20 mai. Nous attendons la réponse promise pour septembre avec les délais normaux, ce sera novembre. Si jamais on est positif, derrière on peut attaquer par le biais du budget 2022 tout ce qui est études sachant que les études représentent en gros 10 % de la somme totale et de nos prévisions par rapport aux installations. On partirait sur une halle sportive, c'est du bois, c'est 2 terrains de basket 3X3, c'est 1 terrain de basket 5X5, 2 cages de hand derrière. Le skypark serait attenant, une partie couverte et une partie découverte pour 100 000 euros, 500 000 euros la halle, ces équipements subventionnables entre 50 et 80 % par l'Etat, donc très intéressant. Le deuxième projet serait vraiment l'aire de fitness en plein air que l'on souhaiterait mettre très certainement autour de Caperanie, car le lieu s'y prête et les ambitions futures que nous avons, auraient très certainement sa place afin de permettre de faire un bon tour d'Izon à pied et pouvoir découvrir notre patrimoine, nos marais, mais également pouvoir faire un peu de sport sur cette aire de fitness. C'est pour cela que je vous demanderai de voter cette demande de subventions favorablement. Merci beaucoup.

M. DE LAUNAY : Y a-t-il des remarques ? M. MALVILLE.

M. MALVILLE : S'il y a besoin à un moment donné de vous accompagner pour aller défendre le projet où que ce soit, on sera là.

M. DE LAUNAY : Merci bien M. MALVILLE. Je le passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci de cette unanimité. 2 petites informations et une prise de parole ensuite. On vous a fait passer la copie du tableau récapitulatif des indemnités des élus, c'est une information obligatoire, vous l'avez. On vous a également communiqué le tableau des effectifs qui est également une information obligatoire, vous l'avez. Vendredi, on aura notre premier

marché nocturne gourmand, merci beaucoup, Thierry DIRHEIMER, de cette organisation. J'invite tous ceux qui ont envie de passer un bon moment entre amis, en famille ou même seuls d'ailleurs, on peut rencontrer des gens, à venir passer un bon moment. Ils annoncent une météo plutôt clémente, il fera peut-être un peu frais, mais on aura une super journée. Il y aura à manger, à boire, venez, il y aura du monde, des amis, venez nombreux en profiter, s'il vous plait. Et je passe la parole à André VEYSSIERE qui a une petite information à transmettre.

M. VEYSSIERE : Merci M. le Maire. Je voudrais rebondir sur les propos de Gilles BOUEY quand il évoquait la création du comité de jumelage. La subvention est accordée et l'arrivée de la délégation allemande qui aura lieu le jeudi 28 soir. Un des moments clés de cette réception aura lieu dans cette salle du Conseil, ce sera la signature des chartes, à partir de 18 h, suivie d'un pot de l'amitié. J'invite toutes les personnes ici présentes et même M. le journaliste derrière moi à venir saluer les Allemands qui souhaitent nous connaître et voir comment est dirigée une commune et partager quelques instants avec eux.

M. DE LAUNAY : Très bien merci. J'invite tout un chacun ici à nous rejoindre à l'occasion de cette visite de nos amis Allemands. Je voudrais juste en profiter pour transmettre toutes nos amitiés à Gilles PRUVOST, on pense très fort à toi, grosses bises. Bonne soirée à tous.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 21h45

Fait à Izon le 4 mai 2022

Le Maire



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Launay', with a long, sweeping flourish extending downwards and to the right.

Laurent de LAUNAY